

**Réponse à la question n° 12
de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR)
relative à l'utilisation d'une navette autonome sur le site de Saint-Léonard**

Résumé de la question

En séance du 28 juin 2021, M. J.-P. Wolhauser posait la question suivante:

Avec le changement de trajet des bus des TPF, la distance à parcourir par les personnes, principalement âgées et ne disposant plus d'un véhicule motorisé, s'est considérablement allongée: 450 mètres depuis l'arrêt Poya et 230 mètres depuis l'arrêt Stade-Patinoire.

La technologie des navettes autonomes se développe et s'améliore. Dans un avenir proche, ces navettes pourront être conduites à distance (par écran), ce qui améliorera la sécurité. L'annonce de l'arrêt de la ligne 100 Epinettes Mic, Labor, à Marly, d'ici la fin de cette année et le fait que les TPF sont à la recherche d'autres parcours d'utilisation m'amènent à poser les questions suivantes:

- Est-ce que la Commune a pensé à l'utilisation d'une navette autonome sur le site de Saint-Léonard, qui est étendu et plat, pour transporter les personnes à pied, notamment les personnes âgées, depuis l'un des arrêts de bus jusqu'au cimetière?
- Du point de vue des routes, le Conseil communal voit-il un obstacle juridique, physique ou autre pour l'un ou l'autre parcours d'une navette depuis les deux arrêts de bus mentionnés au début de mon intervention?
- Le Conseil communal pense-t-il prendre contact avec les TPF pour marquer son intérêt concernant une ligne de navette autonome sur le site de Saint-Léonard?

Réponse du Conseil communal

1. Est-ce que la Commune a pensé à l'utilisation d'une navette autonome sur le site de Saint-Léonard, qui est étendu et plat, pour transporter les personnes à pied, notamment les personnes âgées, depuis l'un des arrêts de bus jusqu'au cimetière?

Il n'y a jusqu'ici pas eu de réflexion à propos de l'utilisation d'une telle navette dans le périmètre du site de Saint-Léonard, essentiellement parce que ce projet semble beaucoup trop coûteux comparativement aux résultats attendus.

2. Du point de vue des routes, le Conseil communal voit-il un obstacle juridique, physique ou autre pour l'un ou l'autre parcours d'une navette depuis les deux arrêts de bus mentionnés au début de mon intervention?

Comme expliqué ci-dessus, le principal obstacle semble résider dans la proportionnalité de la mesure. Les TPF, qui ont été consultés pour cette question, ont donné les informations suivantes:

- Le parcours sur le site de Saint-Léonard semble techniquement faisable, sans devoir adapter l'infrastructure.
- La présence d'un opérateur à bord de la navette est obligatoire.
- Pour une circulation de deux navettes du lundi au vendredi de 8h à 18h, il faut compter environ 330'000 francs de frais d'exploitation par année. Pour une seule navette, les coûts sont d'environ 275'000 francs. Il y a d'importants coûts fixes qui rendent l'utilisation d'une seule navette peu intéressante.
- Il faut à proximité du site d'exploitation un local pour le personnel ainsi qu'un garage avec des prises pour permettre la recharge des navettes. Ces locaux et leurs aménagements ne sont pas compris dans le prix mentionné.
- Pour obtenir les autorisations nécessaires auprès de la Confédération, le projet doit amener quelque chose de nouveau par rapport aux autres tests en Suisse. En effet, ce type de transport est encore en phase de tests expérimentaux et non dans une logique d'exploitation standard. Des rapports d'expériences doivent être rendus tous les 6 mois.
- Les TPF ont déjà utilisé différentes aides financières auprès du Canton et de la Confédération. Il y a donc peu de chance d'obtenir des financements externes.

Juste avant la suppression de l'arrêt "Cimetière", quelques mois avant le démarrage des travaux liés à la nouvelle patinoire, le Service de la mobilité de la Ville de Fribourg avait analysé le fonctionnement de cet arrêt. A l'époque, il était le deuxième arrêt le moins fréquenté de toute la ligne n°1. Il y avait en moyenne 240 montées-descentes par jour à cet endroit, avec la plupart des mouvements liés au P+R et au site sportif. On dénombrait en moyenne seulement 20 personnes par jour qui descendaient à l'arrêt "Cimetière" et qui se rendaient effectivement sur le site du cimetière.

Si on compte que sur ces 20 personnes, seule une fraction d'entre elles ont des problèmes de mobilité, on constate que la mise en place d'une navette autonome, qui coûterait environ 1'500 francs par jour d'exploitation (inactive les week-ends et jours fériés pour ce prix), serait totalement disproportionnée.

3. Le Conseil communal pense-t-il prendre contact avec les TPF pour marquer son intérêt concernant une ligne de navette autonome sur le site de Saint-Léonard?

Un contact technique a déjà été pris entre les TPF et la Ville de Fribourg pour traiter cette question. Les résultats démontrent qu'un tel projet serait difficile à justifier et à ce stade, essentiellement pour des raisons financières et non techniques. Il n'y a donc pour le moment pas de suite prévue pour la mise en place d'une navette autonome sur le site de Saint-Léonard.